

FAIRE autrement MAINTENANT

POUR LES NATIONS AUTOCHTONES

Le NPDQ fonde ses propositions politiques visant la reconnaissance et le progrès social pour les populations autochtones du Québec sur les trois principes suivants :

1. Le NPDQ reconnaît que le Québec s’est construit sur le territoire occupé depuis des temps immémoriaux par les peuples autochtones.
2. Les allochtones et les autochtones doivent entamer un dialogue réel pour mettre un terme aux effets néfastes de la colonisation qui subsistent encore aujourd’hui.
3. Les allochtones et les autochtones doivent travailler ensemble pour réduire les inégalités à tous les niveaux afin de bâtir le Québec dont nous rêvons tous.

Reconnaissance et droits ancestraux.

Le NPDQ reconnaît que le Québec s’est construit et établi sur une majorité de territoires autochtones non cédés. Même si des ententes territoriales ont été signées avec certaines nations autochtones, nous reconnaissons les droits ancestraux de tous les peuples autochtones et leur droit à l’autodétermination.

Les nations autochtones ont une relation historique particulière avec le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. L’identité québécoise et l’identité autochtone sont étroitement liées. Le gouvernement du Québec a des responsabilités envers les peuples autochtones qui se trouvent sur son territoire.

Le Québec comprend 11 nations et peuples autochtones distincts. Les relations de Nation à Nation et de gouvernement à gouvernement sont les fondements d’une relation saine, éthique et équitable. Le NPDQ est d’avis que le gouvernement du Québec a l’obligation de consulter les nations autochtones sur tous les projets de loi qui les concernent directement ou les affectent indirectement et de développer ceux-ci en partenariat avec elles. Le NPDQ reconnaît l’autorité et les responsabilités de toutes les organisations et instances autochtones existantes à cet effet.

Situation socio-économique.

Les peuples autochtones occupent depuis des temps immémoriaux le territoire qui est devenu le Québec. Ils entretiennent des liens et vivent en étroite relation avec ce territoire et ses ressources. Le NPDQ reconnaît qu’ils détiennent des droits et des intérêts sur leurs territoires ancestraux dont ils utilisent les ressources de façon durable depuis toujours et qu’ils continuent à jouer un rôle essentiel dans le développement et la préservation du territoire québécois. À ce titre les peuples autochtones sont particulièrement menacés par les impacts des changements climatiques sur l’environnement.

Les communautés autochtones connaissent d'importants retards au plan économique et au plan social par rapport au reste du Québec. Beaucoup ne sont pas accessibles par la route et dépendent encore de technologies polluantes comme les centrales au mazout pour leur approvisionnement en énergie. Des disparités importantes existent également en matière de logement et de santé entre les autochtones et les allochtones.

Identité culturelle – Éducation.

Le territoire et ses ressources ont contribué à forger les savoirs que les peuples autochtones détiennent. Ils font encore aujourd'hui partie intégrante de leurs modes de vie et de leur diversité culturelle.

La langue et la culture font partie intégrante de l'identité autochtone. Au cours de l'histoire des initiatives gouvernementales ont visé à faire disparaître les langues et les cultures autochtones. Le recours à une des deux langues officielles du Canada est devenu nécessaire pour fonctionner dans la société québécoise. La majorité des langues autochtones est de ce fait menacée de disparition.

Les autochtones connaissent une augmentation démographique plus importante que la population allochtone; la moitié des autochtones du Québec a moins de 25 ans. Une grande majorité doit quitter la communauté afin de poursuivre des études postsecondaire (il n'y a pas d'institution postsecondaire au Nunavik ni en Eeyou Istchee). Le taux de décrochage scolaire est élevé. Peu de formations professionnelles sont accessibles en milieu autochtone, surtout dans le Québec nordique, et ces formations sont souvent ponctuelles. Le chômage est donc très important dans toutes les communautés.

Droits fondamentaux des personnes – Femmes.

Le NPDQ reconnaît la sécurité et l'intégrité physique, psychique et spirituelle comme des droits fondamentaux et à ce titre considère que l'État québécois a le devoir de garantir que ces droits soient respectés dans les communautés autochtones.

Beaucoup d'employés et d'entreprises allochtones travaillant en territoire autochtone ne connaissent pas le contexte particulier dans lequel ils effectuent leur travail. Ceci entraîne parfois des comportements inappropriés et du racisme.

Les hommes autochtones vivent un grand bouleversement identitaire face à la société d'aujourd'hui. Les femmes autochtones peuvent vivre des situations de grande vulnérabilité (violence sexuelle, physique, verbale, itinérance, prostitution). Elles sont 3 fois plus à risque de subir de la violence conjugale que les femmes allochtones et 8 fois plus à risque de mourir aux mains de leur conjoint lors d'une séparation. Les projets de développement des ressources augmentent leur vulnérabilité. Les femmes autochtones ont des revenus plus faibles que les hommes et la pénurie de logements les affecte particulièrement ainsi que leurs enfants. Le NPDQ est conscient que des efforts considérables doivent être faits pour remédier à cette situation.

Autochtones urbains.

La moitié des autochtones du Québec vivent en milieu urbain. Ils se retrouvent coupés de leur famille, de leur culture et de leur langue. Ils n'ont pas accès aux mêmes services que ceux offerts au sein de leurs communautés. Ils subissent souvent une discrimination, notamment en ce qui a trait à l'emploi et au logement.

Les services offerts à la population québécoise en zone urbaine sont souvent inadaptés aux réalités et aux spécificités culturelles des autochtones. Le rôle joué par les Centres d'amitié autochtone est vital pour eux et devrait être reconnu comme tel.

Recherche.

La production scientifique sur les autochtones est très importante au Québec. Toutefois la recherche en milieu autochtone s'est longtemps déroulée sans la participation active des communautés concernées, et elle continue de bénéficier essentiellement aux chercheurs. Les autochtones souhaitent être des partenaires actifs de la recherche qui se fait sur leur territoire. Ils ont des savoirs et des expériences qui méritent d'être intégrés aux recherches et qui devraient l'être.

Par ailleurs, des abus ont eu lieu. Afin de mieux encadrer ce qui se fait en leur sein, les communautés autochtones se sont dotées du protocole de recherche des Premières Nations du Québec et du Labrador. Le Nunavik travaille également à se doter d'un guide d'éthique pour la recherche.

Relations autochtones-allochtones.

Les Québécoises et les Québécois connaissent mal les autochtones. Peu d'information est donnée sur leur histoire dans la formation générale obligatoire au primaire et au secondaire. En règle générale, les personnes appelées à travailler en territoire autochtone ont peu de connaissance sur le milieu dans lequel elles interviennent. Les autochtones sont régulièrement victimes de racisme et d'injustice au sein de la société québécoise.

La commission Vérité et réconciliation a conclu que le système des pensionnats constituait un génocide culturel. Les pensionnats ont légué des traumatismes intergénérationnels qui affecteront encore plusieurs générations. La Commission Viens accompli actuellement un travail primordial sur les enjeux systémiques qui caractérisent la relation entre les autochtones et les intervenants de certains services publics au Québec. Le NPDQ reconnaît que la société québécoise a le devoir moral de travailler encore plus avant à la réconciliation avec les peuples autochtones.

Les défis que le NPDQ saura relever avec les Nations et les communautés autochtones :

- ✓ Une gouvernance respectueuse du droit des peuples autochtones.
- ✓ Le respect du territoire et de l'environnement.
- ✓ Le développement de l'économie et de l'emploi dans les communautés.
- ✓ La préservation des langues et des cultures – L'investissement dans l'éducation et la jeunesse.
- ✓ La protection des femmes autochtones.
- ✓ L'amélioration du logement et de la santé.
- ✓ Les services adaptés à la situation des autochtones urbains.
- ✓ Une recherche en partenariat et plus éthique.
- ✓ Une relation autochtones-allochtones qui va vers la réconciliation.

NOS ENGAGEMENTS

Le nombre des engagements qui suivent traduit le dénuement dans lequel une grande partie des autochtones du Québec se trouve et le contexte difficile dans lequel les communautés tentent de se développer. Il reflète le désintérêt que le gouvernement de la province a eu pour cette partie de la population depuis trop longtemps. Nous sommes conscients qu'un voire deux mandats électoraux ne suffiront pas à remédier à une situation qui perdure depuis plusieurs décennies. Le NPDQ déterminera avec les nations et les communautés autochtones les priorités qu'elles souhaitent donner à chacun d'entre eux.

Gouvernance.

- Entretenir une relation respectueuse, éthique et égalitaire avec les nations et les peuples autochtones du Québec.
- Aller à la rencontre des 43 Chefs autochtones de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador ainsi que des dirigeants inuits dans les 50 jours suivant l'élection.
- Faire adopter un projet de loi qui fait de la Déclaration des Nations Unies sur le droit des peuples autochtones (DNUPA) le guide de référence de toutes les mesures gouvernementales provinciales touchant les Premières Nations et Inuits.
- Prioriser la signature d'ententes de Nation à Nation avec les nations autochtones n'ayant pas encore signé de traité.
- Mettre en place avec les nations autochtones, les systèmes leur permettant ainsi qu'aux communautés de donner leur consentement libre, préalable et éclairé à tout développement de leur territoire. Rendre ce consentement obligatoire et préalable au démarrage de tout projet de développement.
- Ouvrir des négociations avec toutes les nations autochtones qui souhaitent se doter de leurs propres institutions et de leur propre gouvernance leur conférant des pouvoirs étendus en termes de :
 - éducation et culture ;
 - exploitation des ressources naturelles du territoire et développement.

- Engager les ressources financières nécessaires pour que les nations et les communautés qui le souhaitent puissent se doter de leur propre service de police et répondre aux besoins suivants :
 - formation des agents, notamment formation obligatoire aux spécificités des communautés autochtones ;
 - permettre aux services de police de faire respecter les règlements mis en place par la communauté en ce qui a trait à l'usage du cannabis sur son territoire.

Territoire et environnement.

- Aider les organisations et les instances autochtones à atteindre leurs aspirations et leurs objectifs respectifs dans une approche de développement durable.
- Inclure l'obligation de prendre en compte les savoirs traditionnels autochtones dans le cadre des évaluations environnementales des projets de développement. Ces savoirs devront être considérés au même titre que les savoirs scientifiques mobilisés.
- Veiller au respect de l'obligation de consultation en amont et d'association des peuples autochtones à toute démarche de développement de projet, programme, initiative les touchant directement ou indirectement, sur le territoire québécois.
- Rendre les *Ententes sur les répercussions et les avantages (ERA)* obligatoires et préalables à tout projet de développement.
- Fournir aux communautés autochtones les ressources économiques, juridiques et humaines nécessaires pour garantir l'équilibre des pouvoirs avec les compagnies de développement des ressources :
 - lors des négociations des ERA avec ces compagnies ;
 - afin d'assurer que les ERA sont bien respectées.
- Soutenir les communautés autochtones dans la mise en place de mesures visant à atténuer les effets des changements climatiques.

Développement économique et emploi.

- Soutenir le développement de partenariats entre communauté autochtones et allochtones sur modèle du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.
- Soutenir le développement de projets d'économie solidaire et sociale en territoire autochtone.
- Encourager et soutenir les projets locaux de production d'électricité de nature à assurer l'autonomie des communautés au plan énergétique.
- Encourager l'emploi autochtone comme solution à la pénurie de main d'œuvre :
 - mesures incitatives à l'embauche ;
 - formations rémunérées.
- Imposer aux employeurs et employés de tous les secteurs d'activité appelés à travailler dans les communautés autochtones de suivre une formation générale sur l'histoire et la culture autochtone ainsi que sur les comportements à adopter au sein de la communauté.

Langues et cultures – Éducation et jeunesse.

- Soutenir les initiatives qui visent la préservation des langues et des cultures autochtones.
- Mettre en place en collaboration avec les nations autochtones un dispositif permettant que leurs savoirs ancestraux soient pris en compte dans la production de tout rapport gouvernemental les concernant.
- Augmenter le financement des écoles autochtones.
- Planifier le développement des institutions postsecondaires et des institutions offrant de la formation professionnelle en territoire autochtone.
- Encourager et soutenir financièrement les initiatives d'échange scolaire entre les écoles autochtones et allochtones.
- Soutenir la production de matériel scolaire et à vocation générale sur les langues et les cultures autochtones.
- Inclure l'histoire et la culture autochtone dans le curriculum scolaire québécois, du primaire au collégial.
- Soutenir les initiatives provenant des employeurs visant à intégrer les pratiques traditionnelles (chasse, pêche et cueillette, etc.) en milieu de travail.
- Soutenir les initiatives de rapprochement entre jeunes et personnes âgées autochtones afin de favoriser l'échange des connaissances et le rapprochement intergénérationnel.
- Organiser un sommet de la jeunesse autochtone d'ici à 2020.
- Soutenir les initiatives visant à aider spécifiquement les jeunes parents autochtones.
- Faire de la Journée nationale des autochtones, le 21 juin, un jour férié pour tous.

Femmes autochtones.

- Mettre en œuvre, en partenariat avec les nations autochtones et le gouvernement fédéral, les recommandations de la commission sur les femmes autochtones disparues et assassinées.
- Soutenir toutes les initiatives qui visent à réduire la violence dans les communautés.
- Soutenir toutes les initiatives qui visent à offrir des lieux d'hébergement sûrs aux femmes qui décident de fuir un contexte de violence ainsi qu'à leurs enfants.
- Soutenir toutes les initiatives qui visent à bonifier les offres de services aux femmes tels que : aide d'urgence, psychothérapie, initiatives de guérison autochtone.
- Soutenir les initiatives qui visent à aider les hommes autochtones à faire face aux défis qui leurs sont imposés par notre modèle de société.

Logement et santé.

- Planifier et développer, en collaboration avec les nations concernées et le gouvernement fédéral, une solution pour augmenter significativement le nombre de logements nouveaux dans les communautés dans les trois prochaines années.

- Planifier et développer, en collaboration avec les nations concernées et le gouvernement fédéral, une solution pour améliorer significativement la qualité des logements existants dans les communautés dans les trois prochaines années.
- Engager les ressources financières nécessaires pour ramener l'accès et la qualité des services de santé sur le territoire des nations autochtones aux mêmes standards que dans les régions allochtones.

Autochtones urbains.

- Établir des partenariats forts et durables avec le Regroupement des centres d'amitié autochtone du Québec, la Société Makivik, et l'Administration régionale Kativik afin de réduire l'isolement et d'améliorer l'accès aux services, et la situation socio-économique des autochtones vivant en milieu urbain.

Recherche.

- Soutenir prioritairement, via les Fonds de recherche du Québec, toute recherche coconstruite et coréalisée avec et pour les peuples autochtones.
- Soutenir exclusivement les projets ou partenariats de recherche qui appliquent et respectent les principes de recherche PCAP™ (Propriété, contrôle, accès, possession).

Relations autochtones-allochtones.

- Accorder la plus haute attention et mettre en œuvre, en partenariat avec les nations autochtones concernées, les recommandations de la commission Viens.
- Répondre aux appels à l'action de la Commission Vérité et réconciliation notamment en travaillant à l'intégration de formations obligatoire sur l'histoire et la culture des nations autochtones au sein :
 - des écoles secondaires ;
 - des universités ;
 - des ordres professionnels ;
 - des organismes d'accueil des nouveaux arrivants.
- Travailler avec les 11 nations du Québec à identifier des solutions visant à faire avancer la réconciliation.
- Soutenir et à encourager les initiatives qui visent à lutter contre le racisme vis-à-vis des autochtones.
- Transformer le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) en ministère comportant une division complète entièrement consacrée à la réconciliation.